



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 768 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) du gouvernement du Québec adoptée en 2021 a introduit une période maximale de trois ans pour la prestation palliant une perte de revenu;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Justice a refusé la demande d'allonger la période de transition de mise en place de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC) comme le réclamait la pétition déposée par le député de Saint-Henri-Sainte-Anne le 18 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux témoignages médiatisés depuis l'automne 2024 relatent la détresse psychologique et financière importante dans laquelle sont plongées ces victimes qui se sentent abandonnées par l'IVAC après les trois ans de prestations palliant une perte de revenu;

CONSIDÉRANT QUE 78 % des personnes qui demandent de l'aide auprès de l'IVAC sont des femmes et sont souvent des mères qui s'occupent d'enfants;

CONSIDÉRANT QUE la fin abrupte de ces prestations vient précariser les victimes.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de mettre en place un mécanisme supplémentaire permettant de prolonger les différentes prestations prévues par l'IVAC après la période maximale de 3 ans dans le but d'aider les victimes ayant des séquelles de haute gravité et que ce mécanisme soit basé sur une évaluation médicale de l'état physique et psychologique des victimes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Guillaume Cliché-Rivard
Député de Saint-Henri-Sainte-Anne

6 mai 2025

Date de signature de l'extrait